COFAP IFOM est un établissement privé sous contrat d'enseignement supérieur, général et professionnel depuis 1992, proposant des formations dans le secteur du paramédical, du social, du sport, de la diététique, de l'esthétique-cosmétique-parfumerie et de l'enseignement général.

Chaque année, nous formons près de 500 étudiants par an provenant de tout horizon.

Notre objectif :

Les accompagner dans la réussite de leur projet professionnel, afin que vous puissiez les accueillir en tant que futurs collaborateurs !

Pour mener au mieux notre mission, nous nous permettons de vous solliciter dans le cadre de la collecte annuelle des 13% de votre taxe d'apprentissage réservée aux centres de formation habilités comme COFAP IFOM.

Verser votre taxe d'apprentissage à COFAP IFOM, c'est :

- ✓ Contribuer à faciliter l'intégration professionnelle de nos étudiants ;
- ✓ Favoriser l'investissement nécessaire dans de nouveaux matériels professionnels, tels que l'aménagement de notre cuisine pédagogique, notre laboratoire de cosmétologie, nos salles informatiques et de travaux pratiques d'esthétique ;
- ✓ Participer à la mise en œuvre d'actions pédagogiques innovantes.

Afin de vous faciliter dans vos démarches, nous joignons à ce courrier un bordereau de versement et un document « Pourquoi verser la taxe d'apprentissage à COFAP IFOM ? ».

Merci de votre collaboration active auprès de notre établissement. Nous nous tenons à votre disposition pour tout besoin d'informations complémentaires au 02.40.47.67.28 ou à l'adresse suivante : contact@cofap-ifom-formation.com.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de nos sentiments distingués.

Frédéric LUCET
Directeur général